RÉVISION LC-OC
AUDITION COMMISSION ET

SION, 27 MAI 2024

Participants

- constructionvalais
  - Chiara Meichtry-Gonet, secrétaire générale constructionvalais et sous-directrice AVE
- IAVS
  - Amélie Roduit-Thurre, présidente IAVS, architecte
  - Blaise Bourban, comité IAVS, ingénieur CVS
- SIA Valais
  - José Zufferey, président SIA Valais, ingénieur électricien
  - Ludovic Schober, comité SIA Valais, architecte

En bref

- Gouvernance plus transparente
  - Prise en compte des interventions parlementaires
- Subsidiarité compétences communales
  - Modifications LcAT
  - Meilleure articulation canton/communes
- Surveillance, professionnalisation et garantie qualité procédures
  - Simplification des procédures là où c'est possible
  - Qualités pour dépôt de plans
  - Terres d'excavation
  - Protection parasismique

Gouvernance

- Propositions mise en œuvre Guichet et secrétariat
  - Simplification
  - Clarification
  - Accompagnement porteur de projet plus évident
  - E-constructions
- Maintien et composition CCC
  - Commission externe non utile
  - Modalités de mise en œuvre de fonctionnement
    - Quelles autorités?
      - Conduite
      - Surveillance
    - Quelles marges de manœuvre?
    - Composition
    - Durée de mandats
- Maintien du recours au Conseil d'Etat
  - Suppression

Gouvernance

- Composition de trois membres
  - Régionalité et compétences
  - Architecte, ingénieur, juriste
    - Selon les dossiers, s'adjoindre d'experts externes (p.ex. urbaniste)
    - Consultation auprès des associations

- Transparence totale sur les dossiers d'intérêt public

Projets d'intérêt cantonal

- Modifications LcAT
  - Soutien
    - Plan directeur cantonal
      - E9: Décharges/zone de traitement des matériaux
      - E8: Approvisionnement en matériaux pierreux et terreux

Procédures

- Simplification procédures
  - PAC
  - Installations PV
  - …
- Auteurs de plan
  - Maintien absolu de l'article 40 Lc – variante actuelle

Procédures

- Auteurs de plan
  - Ne nécessite aucun changement ou adaptation
  - Valorisation des formations
  - Enjeux cruciaux sur l'aménagement du territoire, densification, changements climatiques et dangers naturels
  - Période d'observation à prolonger
  - Présentation des REG et démontrer son efficacité
  - Maintien d'une qualité élevée
  - Les associations sont à disposition pour proposer leur expertise

Procédures

- Article 17 et 18 OC – Remblais
  - Restrictions arbitraires dans le projet d'Ordonnance
    - Retour à la mise en œuvre la motion 5.0375 par S. Métrailler et consorts, acceptée par le Grand Conseil 2019: valoriser les terres excavées pendant un terrassement par une procédure rapide et efficace
      - Remblais de Moins de 500 m2 et/ou hauteur/profondeur de moins de 1,5 m2 ne sont pas soumis à autorisation hors de la zone à bâtir
- Article 37 OC – documents spéciaux
  - Protections parasismiques
    - Retour à l'obligation
      - Alourdissement inutile de la procédure

Merci de votre attention

Questions